



République Tunisienne  
Ministère de la justice et des droits de l'Homme  
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique



Institut Supérieur des Avocats



# CONSTITUTION DES SOCIETES COMMERCIALES

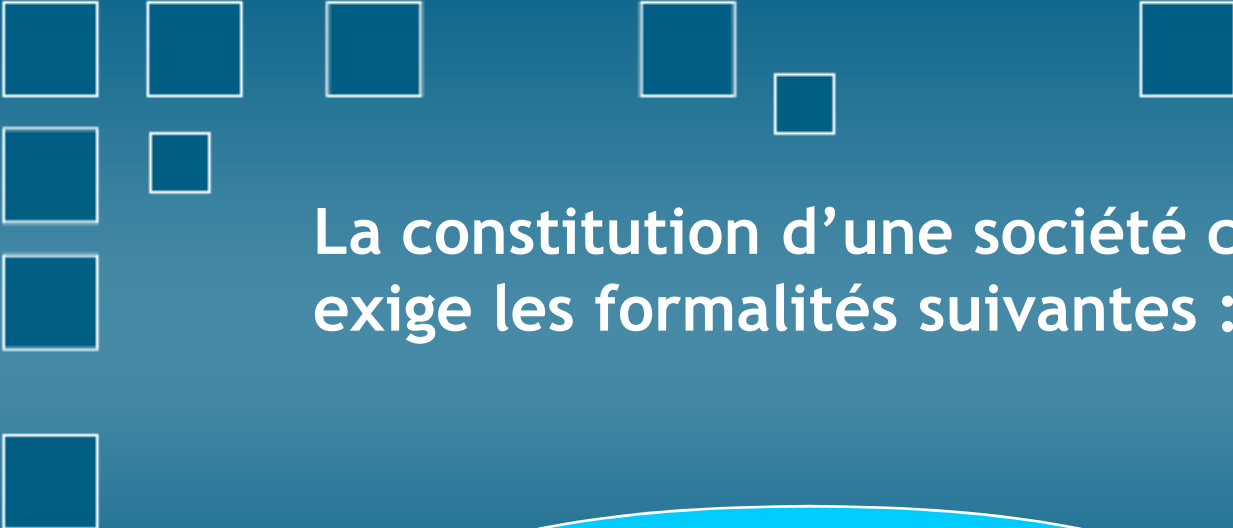


Moncef Boussannouga Zammouri



F.M.B.Z KPMG TUNISIE





La constitution d'une société commerciale exige les formalités suivantes :

Un contrat de société



Des apports

Des formalités constitutives



Les apports sont précisés dans le contrat de sociétés et par les formalités constitutives.

Il existe deux catégories d'apports :



- Les apports en nature
- Les apports en numéraire



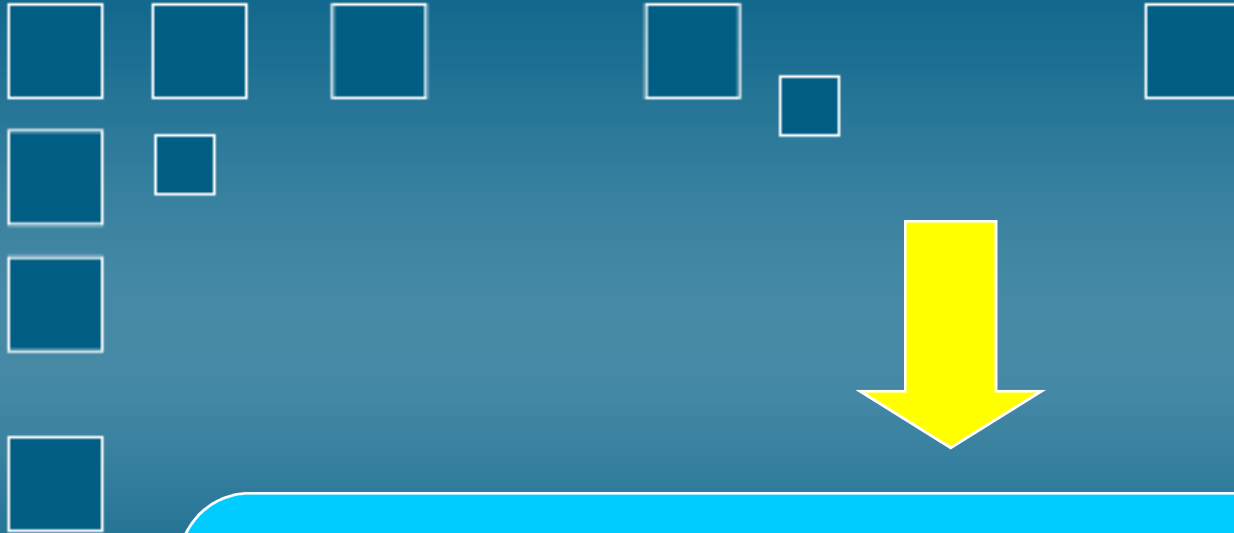


⇒ Les apports en numéraire représentent des liquidités

⇒ Tout autre apport est un apport en nature :

- Immeubles
- Fonds de commerce
- Titres
- Créances
- Stocks
- Etc...






**Le capital social est la somme des apports nets  
c'est-à-dire le montant des actifs et des passifs  
apportés par les associés.**

LIBERATION A LA CONSTITUTION	S.A.R.L	S.A
Apport en nature	<b>En totalité</b>	<b>En totalité</b>
Apport en numéraire	<b>En totalité</b>	<b>Fractionnement possible</b>



## Comptabilistaion :

Il est recommandé de passer l'écriture sur la base des pièces justificatives suivantes et en une seule fois pour faire apparaître le capital :

- Statuts
  - PV de l'assemblée constitutive
  - Rapport du commissaire aux apports (des fois, il peut être différent du PV de l'assemblée)
  - Registre de commerce
- 

Comptabilistaion :

DEBIT



BANQUE

DEBIT



AUTRES ACTIFS (SELON  
LA NATURE DE L'ACTIF)

CREDIT



CAPITAL

CREDIT



PASSIF




## REPRISE DES ENGAGEMENTS DE LA PERIODE PRE-CONSTITUTIVE :

Une fois, la société est définitivement constituée, elle prend en charge les frais avancés par les fondateurs.

Cette prise en charge doit être approuvée par l'assemblée constitutive et doit être documentée (pièces justificatives).

Comptabilistaion :

DEBIT



CHARGES

CREDIT



FONDATEURS

DEBIT



FONDATEURS

CREDIT



BANQUES

PARTICULARITE DES SOCIETES ANONYMES QUI FONT L'APPEL AU CAPITAL PAR FRACTION:

DEBIT



BANQUE

CREDIT



ACTIONNAIRE CAPITAL NON APPELE

CREDIT

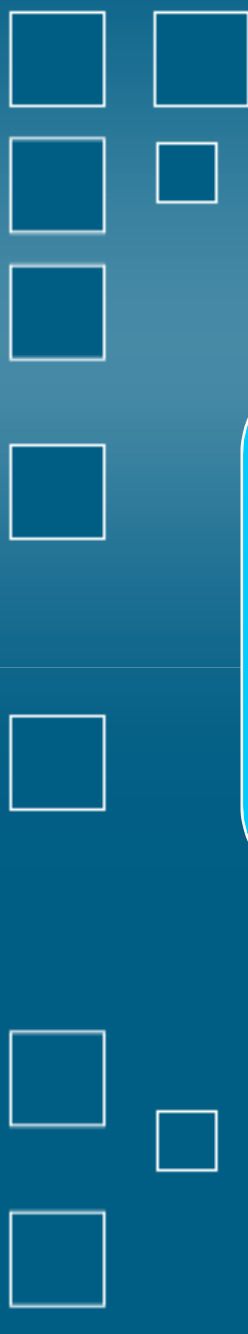


CAPITAL APPELE

DEBIT



CAPITAL NON APPELE

A vertical column of white-outlined squares of varying sizes is positioned on the left side of the slide, serving as a decorative element.

**L'appel au capital fractionné est soumis à des procédures  
juridiques qu'il convient de respecter  
et la défaillance est automatiquement  
sanctionnée.**

Comptabilistaion :

DEBIT



ACTIONNAIRES CAPITAL  
APPELE NON VERSE

CREDIT



CAPITAL NON APPELE

DEBIT



BANQUE

CREDIT



ACTIONNAIRES CAPITAL  
NON VERSE

DEBIT



ACTIONNAIRES  
DEFAILLANTS

CREDIT



ACTIONNAIRES CAPITAL  
NON VERSE



Le compte ACTIONNAIRES DEFAILLANTS est crédité par la vente des actions vendues diminuée des honoraires.

Un actionnaire peut verser par anticipation sa part du capital non encore appelé.



Dans ce cas, la partie versée est une créance en faveur de l'actionnaire comptabilisée, comme suit :



A decorative pattern of white-outlined squares of various sizes is scattered across the blue background. Some squares are arranged in vertical columns, while others are isolated. The squares vary in size, with some being significantly larger than others.


## Irrégularités ayant trait à l'établissement et l'exploitation des pièces justificatives

A decorative graphic consisting of several white squares of varying sizes arranged in a grid-like pattern on the left side of the slide.

## IRREGULARITES DANS L'ETABLISSEMENT, L'EXPLOITATION, LA TRANSMISSION ET LE CONTROLE DES PIECES JUSTIFICATIVES:

A single white square on the left side of the slide.

Les irrégularités susceptibles d'être commises se situent à deux niveaux :

- 
- A vertical column of four white squares on the left side of the slide.
- Lors de l'établissement et l'exploitation des pièces justificatives
  - Lors de leur transmission entre services et dans le cadre de l'exercice de procédures de contrôle sur ces pièces





⇒ **Irrégularités ayant trait à l'établissement et l'exploitation des pièces justificatives :**

Les irrégularités les plus répandues se présentent sous la forme d'une altération des pièces justificatives. L'altération des pièces justificatives diminue ou supprime leur valeur probante et, par là-même, celle de la comptabilité.



Les principales techniques d'altération utilisées sont les suivantes:



La Falsification de pièces

La Substitution de pièces

L'omission de pièces justificatives

A vertical column of seven white squares of varying sizes on the left side of the slide.

Les principales techniques d'altération utilisées sont les suivantes:

A yellow oval with a white border containing the text.

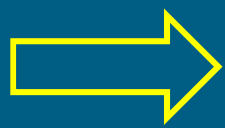
**La Falsification de pièces**

A yellow oval with a white border containing the text.

**La Substitution de pièces**

A yellow oval with a white border containing the text.

**L'Omission pure et simple de documents**

A yellow arrow pointing to the right, positioned to the left of the text.

**Pour préserver la cohérence apparente de la comptabilité, ces différentes techniques sont fréquemment utilisées simultanément.**

a/La falsification de pièces






Elle peut constituer soit :

Une modification d'un document existant

Une création de documents fictifs

A series of white squares of varying sizes and positions, some arranged in a grid-like pattern on the left side of the slide.


## ➤ Modification d'un document existant








La modification d'un document peut se pratiquer par l'adjonction d'une insertion, d'un chiffre ou la suppression d'une information. On peut concevoir la modification du libellé imprécis d'une facture de prestation, destinée à un dirigeant, pour le rendre approprié à l'objet social de l'entreprise. En matière d'opérations de trésorerie, les possibilités sont multiples : modification d'un chiffre sur un ordre de paiement, du nom de bénéficiaire, .....

A series of white squares of varying sizes and positions, some overlapping, arranged in a pattern on the left side of the slide.

## ➤ Création de pièces fictives


A single white square on the left side of the slide.

La création de pièces fictives sera également utilisée. Il s'agira, par exemple, de la création de fausses factures pour accroître les charges et diminuer ainsi la base imposable ou, au contraire, pour augmenter les produits et gonfler le crédit de l'entreprise. A citer également : l'établissement de contrats prévoyant le versement de redevances par une entreprise à une personne physique ou morale extérieure, s'appuyant sur des données inexistantes ou fausses.







A single white square on the left side of the slide.A single white square on the left side of the slide.A single white square on the left side of the slide.A single white square on the left side of the slide.A single white square on the left side of the slide.



*b/La substitution de pièces*




La substitution de pièces revient à remplacer les documents réels par des documents modifiés altérant la vérité. On peut envisager, par exemple, la substitution d'un relevé d'inventaire fictif à celui établi par le magasinier, le jour de l'inventaire, afin de minorer ou de majorer les quantités physiques en stock, à la fin de l'exercice.






*c/L'omission de pièces justificatives*




L'omission de pièces justificatives est également une des modalités d'altération de la comptabilité. L'enregistrement d'écritures comptables sans pièces justificatives peut correspondre à la volonté, soit de dissimuler la réalité de la situation économique et financière de l'entreprise telle qu'elle apparaîtrait si les opérations avaient été correctement transcrites, soit de masquer, par des écritures d'ajustement non fondées, des irrégularités commises, afin de donner à la comptabilité une apparence de cohérence.







*c/L'omission de pièces justificatives ( suite)*







Dans certaines circonstances, l'absence de pièces justificatives détaillées ne résulte cependant pas, sauf preuve contraire, d'une irrégularité ou d'une fraude.



Il peut en être ainsi, par exemple, de la justification de certains frais de représentation. Selon la nature de l'organisation de l'entreprise, le salarié peut recevoir une avance destinée à couvrir les frais de représentation qu'il doit supporter et ne pas être toujours en mesure ensuite de recueillir l'ensemble des justifications détaillées relatifs aux dépenses qu'il a effectuées.



L'Administration Fiscale, en pareil cas, ne conclut pas systématiquement à l'absence de valeur probante de la comptabilité, pour autant que les dépenses invoquées s'inscrivent dans le cadre de l'objet social et les montants non justifiés ne soient pas excessifs.





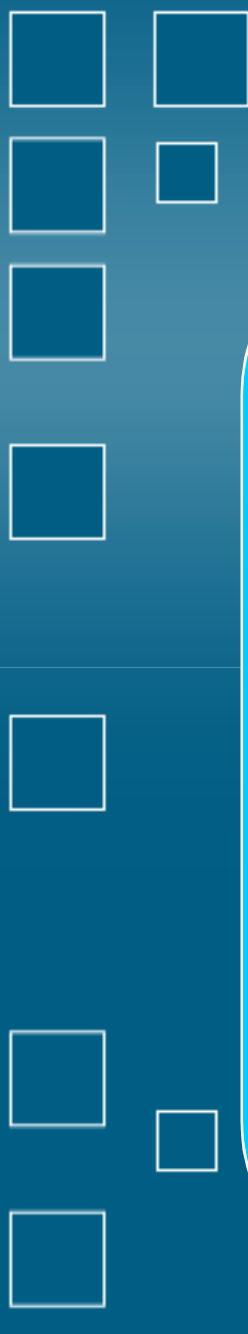
c/L'omission de pièces justificatives ( suite)

De même, en matière de recettes au comptant, la justification des enregistrements comptables peut se révéler difficile. Lorsqu'elles ne sont pas appuyées par des pièces justificatives, les ventes doivent, en principe, être comptabilisées d'une manière détaillée, chaque opération faisant l'objet d'une inscription distincte en comptabilité. Dans de nombreux commerces de détail, il arrive cependant fréquemment que les recettes soient inscrites globalement en fin de journée. A cet égard, l'Administration a adopté, pour sa part, une position assez souple.

c/L'omission de pièces justificatives ( suite)

⇒ La comptabilité d'un commerçant ne peut être écartée, pour le seul motif que les ventes au comptant ne soient pas détaillées.

L'Administration a admis que le fait que les ventes journalières, dont le détail figurait sur la bande de contrôle d'une caisse enregistreuse, soient inscrites globalement dans la comptabilité, si celle-ci était, par ailleurs bien tenue. S'il est établi un état des encaissements journaliers, il pourra comporter des renseignements tels que références, quantités, nom des clients, etc....pour renforcer son caractère probant.





Quelle que soit la forme que revêt l'altération des pièces justificatives, l'enregistrement comptable effectué à l'appui d'une pièce justificative altérée peut être assimilé à un faux en écriture de commerce ou à l'usage de faux.


On se trouve en présence, en effet, d'une altération de la vérité se produisant dans un écrit.

Cet écrit est susceptible d'être à la source ou la preuve d'un droit et son altération peut porter atteinte à la foi publique.

La modalité de l'altération peut revêtir l'une des formes prévues par la loi : fausse signature, altération ou contrefaçon d'écritures, fabrication de conventions, etc.....

- 
- Les autres infractions susceptibles d'être commises, à partir de l'altération de pièces justificatives, peuvent relever :

- 
- De la banqueroute, dans la mesure où une comptabilité établie avec des pièces falsifiées est tenue irrégulièrement,
  - Des délits de bilan inexact et de distribution de dividendes fictifs,
  - De l'abus de confiance, de l'abus de biens, de l'escroquerie, etc.....

A decorative graphic consisting of several white-outlined squares of varying sizes scattered across a blue gradient background. The squares are arranged in a sparse, non-uniform pattern, with some appearing in vertical columns and others isolated.

## Irrégularités dans la transmission et le contrôle des pièces justificatives



⇒ Irrégularités dans la transmission et le contrôle des pièces justificatives

a/Motivation de ces irrégularités

A l'origine de ces irrégularités, la motivation de leurs auteurs est généralement :



Tirer un profit personnel direct ou indirect de la situation

Faciliter l'obtention d'avantages indus, de différer ou d'éviter certaines sanctions, de retarder ou d'éluder L'application de décisions, de mesures, voire de Règlements ou de lois.

Effectuer ou de cautionner des opérations contestables sans leur principe ou leur légalité.



*b/Nature de ces irrégularités*

Les formes les plus courantes que revêtent les irrégularités en matière de contrôle et de transmission des pièces justificatives peuvent se résumer ainsi : :



Détournement de certains actifs de l'entreprise : vols de chèques clients, utilisation personnelle des chèquiers vierges de l'entreprise,.....



Engagement de dépenses non-conforme à l'objet social ou aux intérêts de l'entreprise.



Altération ou dissimulation de pièces ou de documents, introduction de pièces fictives dans le circuit de traitement



*b/Nature de ces irrégularités (suite)*

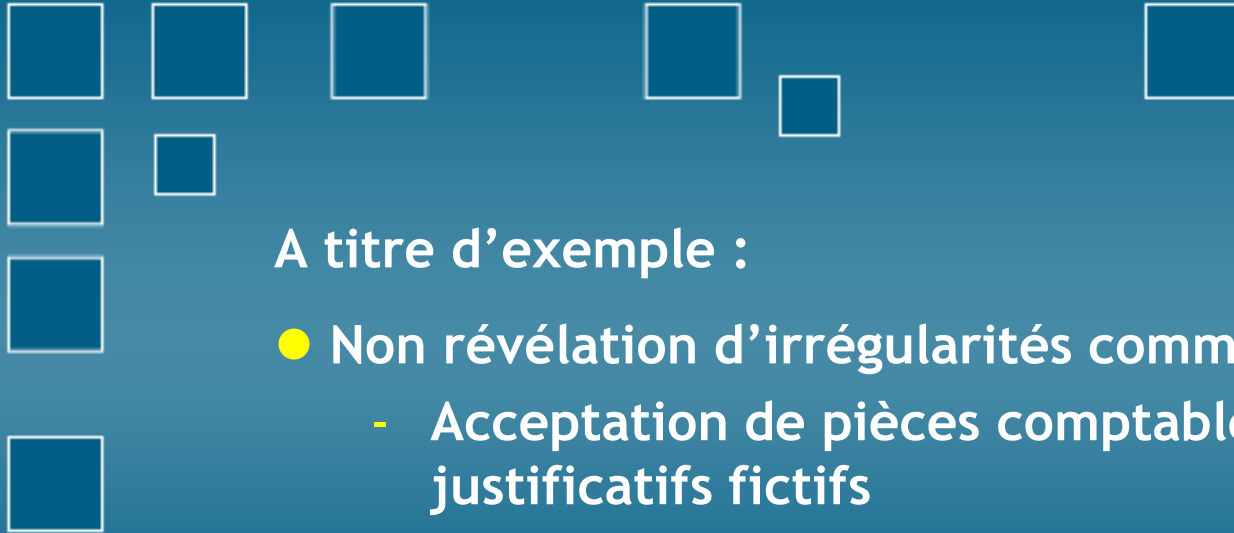
Exercice négligeant ou de complaisance de la fonction de contrôle expliqué, en général, par sa dépendance hiérarchique à l'égard d'autres fonctions, notamment la direction financière, ou par la complicité ou la collusion entre personnes.



A titre d'exemple :

- approbation de complaisance donnée pour le paiement de factures fournisseurs fictives ou anormales, pour la passation par pertes et profits de sommes dues par certains clients, pour le remboursement ou la prise en charge par l'entreprise de dépenses personnelles ou fictives,





A titre d'exemple :

- Non révélation d'irrégularités commises. Par exemple :
  - Acceptation de pièces comptables falsifiées ou de justificatifs fictifs
  - Non dénonciation, cautionnement ou avalisation de situations financières ou comptables non régulières et non sincères.





### *c/Illustrations des sources de risques*

Certaines situations qui illustrent des faiblesses dans le contrôle et la transmission des pièces justificatives et les risques qui peuvent en résulter sont présentées dans le tableau ci-après :



## Illustration des irrégularités pouvant résulter d'un contrôle déficient sur les pièces justificatives et sur leur transmission

NATURE DES DEFICIENCES	EXEMPLES DE RISQUES QUI PEUVENT EN RESULTER
1. Inexistence ou inutilisation des moyens matériels de protection (coffre-fort,...)	Vols, détournements : chèques, espèces en caisse, etc,...Utilisation à des fins personnelles des chèquiers de la société.
2. a) Possibilité d'accès incontrôlé aux services comptables pour des personnes étrangères à ces services en dehors des horaires de travail.	Soustraction de documents ou pièces comptables. Altération de pièces comptables : modification du nom du bénéficiaire des chèques, etc,.. Substitution de pièces justificatives.
b) Accès possible en dehors de tout contrôle aux livres et aux pièces comptables pour des employés autres que ceux qui ont la responsabilité de ces livres ou de ces pièces.	Enregistrement d'écritures comptables fictives ou erronées en vue de dissimuler certaines irrégularités.
3. Absence de ségrégation ou ségrégation insuffisante des fonctions en ce qui concerne les tâches ci-après : 3.1 a) réception et enregistrement du courrier arrivée b) enregistrement et expédition du courrier départ c) établissement des règlements fournisseurs d) enregistrement comptable.	Détournement de chèques reçus ou de chèques émis. Rétention, dissimulation, soustraction de pièces et de documents comptables. Altération de pièces comptables, de documents : modification de l'identité du bénéficiaire du paiement en ce qui concerne les chèques. Enregistrement de paiements fictifs clients ou fournisseurs. Non enregistrement de paiements clients ou fournisseurs. Cavalerie.

NATURE DES DEFICIENCES	EXEMPLES DE RISQUES QUI PEUVENT EN RESULTER
<p>3.2 a) engagement des dépenses et relations avec les fournisseurs</p> <p>b) réception des marchandises ou acceptation des prestations reçues.</p> <p>c) approbation et enregistrement comptable des factures fournisseurs</p>	<p>Engagement, approbation et comptabilisation de dépenses n'entrant pas dans le cadre de l'objet social.</p> <p>Négociation, approbation et paiement d'achats conclus à des conditions anormales en contrepartie de rémunérations occultes.</p> <p>Acceptation de complaisance de marchandises ou de prestations non-conformes en contrepartie d'avantages occultes.</p> <p>Acceptation de surfacturations fournisseurs en contrepartie d'avantages occultes.</p> <p>Non enregistrement ou double enregistrement volontaires de certaines factures.</p>
<p>3.3 a) traitement des commandes clients et relations avec les clients</p> <p>b) expédition.</p> <p>c) approbation et enregistrement comptable des factures clients.</p>	<p>Acceptation de commandes à des conditions anormales en contrepartie de rémunérations occultes ou en raison d'intérêts particuliers.</p> <p>Expéditions ne donnant pas lieu à facturation.</p> <p>Livraisons non-conformes aux factures émises (quantité ou qualité supérieures).</p> <p>Facturations établies à des conditions anormales.</p> <p>Avoirs de complaisance accordés aux clients.</p> <p>Factures non comptabilisées ou comptabilisées deux fois.</p> <p>Passation de complaisance de certaines créances par pertes et profits.</p>

NATURE DES DEFICIENCES	EXEMPLES DE RISQUES QUI PEUVENT EN RESULTER
<p>4. Absence d'un service courrier centralisé qui soit le point de passage obligatoire de toute la correspondance reçue ou expédiée.</p>	<p>Pertes ou vols de documents et de pièces comptables.  Vols, détournements de chèques de règlement.  Disparition de certaines pièces ou documents par suite de leur rétention au niveau des services.  Introduction de pièces fictives dans le circuit de traitement.  Non comptabilisation de certaines pièces comptables : factures, avoirs, règlements, etc....</p>
<p>5. Absence de procédures prévoyant l'enregistrement systématique de tous les documents et de toutes les pièces en circulation : cahier d'enregistrement du courrier, bordereaux récapitulatifs de transmission aux services, bordereaux de remise en banque, etc...</p>	<p>Pertes ou vols de documents et de pièces comptables.  Vols, détournements de chèques de règlement.  Disparition de certaines pièces ou documents par suite de leur rétention au niveau des services.  Introduction de pièces fictives dans le circuit de traitement.  Non comptabilisation de certaines pièces comptables : factures, avoirs, règlements, etc....</p>

NATURE DES DEFICIENCES	EXEMPLES DE RISQUES QUI PEUVENT EN RESULTER
<p>6. Absence d'un système de compostage interne des documents reçus et de prénúmerotation des documents émis permettant d'effectuer à tout moment des contrôles séquentiels.</p>	<p>Pertes ou vols de documents et de pièces comptables.  Vols, détournements de chèques de règlement.  Disparition de certaines pièces ou documents par suite de leur rétention au niveau des services.  Introduction de pièces fictives dans le circuit de traitement.</p>
<p>7. Absence de contrôles séquentiels ou de contrôles par lots.</p>	<p>Non comptabilisation de certaines pièces comptables : factures, avoirs, règlements, etc....</p>
<p>8. a) circularisation injustifiée de pièces comptables entre les services : chèques de règlements reçus des clients, factures fournisseurs, avoirs reçus des fournisseurs, etc...</p> <p>b) retard dans les remises en banque des chèques clients.</p> <p>c) conservation en caisse de montants excessifs par rapport aux besoins réels.</p>	<p>Pertes ou vols de documents et de pièces comptables.  Vols, détournements de chèques de règlement.  Disparition de certaines pièces ou documents par suite de leur rétention au niveau des services.  Introduction de pièces fictives dans le circuit de traitement.  Non comptabilisation de certaines pièces comptables : factures, avoirs, règlements, etc....</p>

### NATURE DES DEFICIENCES

9. a) non-annulation des pièces comptables lorsqu'elles ont fait l'objet du traitement requis : factures fournisseurs payées par exemple.
- b) confusions dues à la non-distinction des pièces comptables originales et de leurs copies : duplicata des factures fournisseurs, etc ..

### EXEMPLES DE RISQUES QUI PEUVENT EN RESULTER

- Réemploi des chèques précédemment annulés.
- Double comptabilisation de pièces comptables : factures clients, factures fournisseurs, etc.....
- Double paiement de factures fournisseurs.

## Opérations avec les fournisseurs

PHASES OU FONCTIONS PRINCIPALES	OPERATIONS IMPORTANTES	PROCEDURES ET TECHNIQUE DE CONTROLE	RISQUES PRINCIPAUX POUVANT RESULTER D'UN CONTRÔLE INTERNE DEFICIENT
Demande d'achat ou d'engagement de dépenses.		Procédure d'autorisation et d'approbation : - Désignation des responsables habilités, - Nature et importance des dépenses, - Conditions ; : qualité, quantité, prix,	Engagement incontrôlé des dépenses par n'importe quel employé de l'entreprise.  Engagement de dépenses n'entrant pas dans le cadre de l'objet social.  Achats conclus à des conditions anormales (ex : commissions occultes des fournisseurs).
Emission du bon de commande	Choix du fournisseur	Procédure de sélection des nouveaux fournisseurs (appels d'offres, etc..)  Maintenance d'un fichier de fournisseurs agréés.  Revue périodique du fichier fournisseurs et des conditions d'achat obtenues.  Définition d'une politique de l'entreprise en ce qui concerne les cadeaux et autres avantages accordés aux employés par les fournisseurs.  Traitement par un service achats centralisé.  Prénumérotation des liasses de commande.  Vérifications : - autorisations de la dépense, approbation, - conditions, - choix du fournisseur	Achats à des fournisseurs ne présentant pas les garanties de moralité souhaitées : facturations fictives, achats sans factures, commissions occultes,  Achats à des fournisseurs chez lesquels certains membres de l'entreprise peuvent avoir un intérêt direct ou indirect.  Engagement incontrôlé des dépenses au niveau des services.  Dépenses non-conformes à l'objet social - Achats effectués en infraction aux réglementations (licences d'importation, etc..).  Conditions d'achats anormales.  Fournisseurs ne présentant pas les garanties de moralité souhaitées - Fournisseurs liés directement ou indirectement à l'acheteur.



A decorative graphic consisting of several white-outlined squares of varying sizes scattered across the blue background. Some squares are arranged in vertical columns, while others are isolated.

# LES FUSIONS - ACQUISITIONS DES SOCIETES COMMERCIALES

A decorative pattern of white squares of various sizes is arranged in a grid-like fashion on the left side of the slide. The squares are scattered across the vertical space, with some appearing in pairs or small groups.

Le domaine étudié est pluri-disciplinaire : comptable, fiscal, juridique et financier.

A single white square is positioned to the left of the text block.

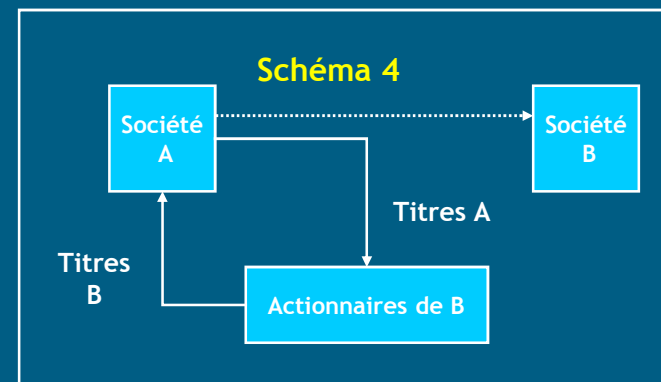
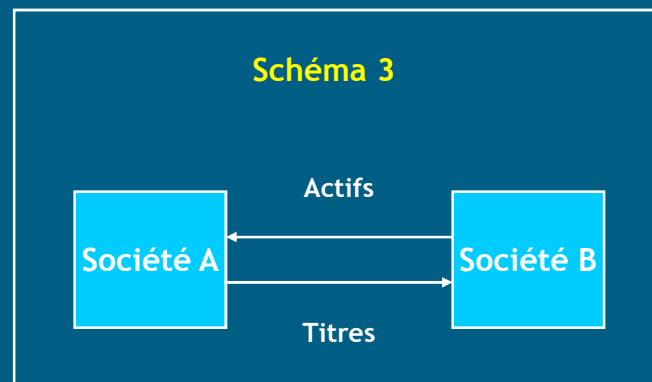
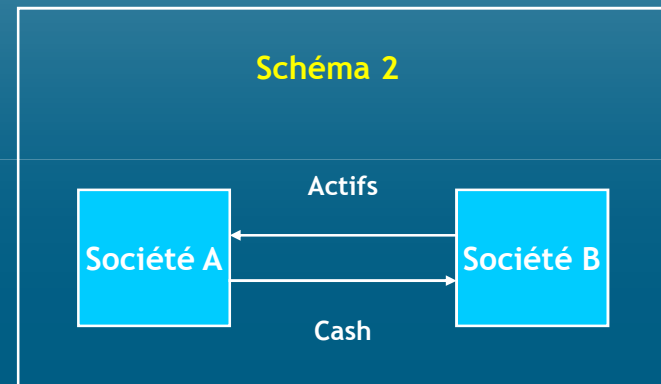
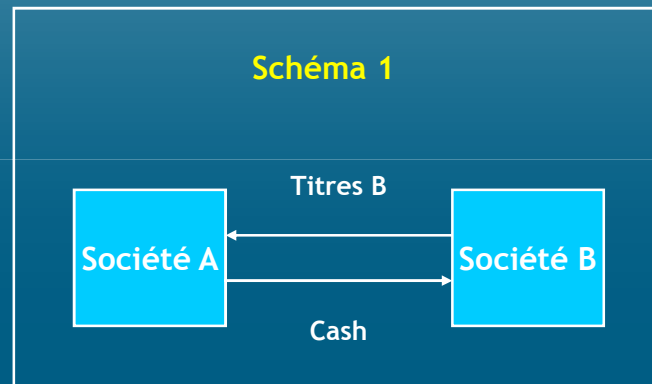
Les aspects juridiques sont dominants, surtout pour les fusions . La comptabilité vient pour traduire une réalité juridico-financière complexe.

A decorative pattern of white squares of various sizes is arranged in a grid-like fashion on the left side of the slide. The squares are scattered across the vertical space, with some appearing in pairs or small groups.

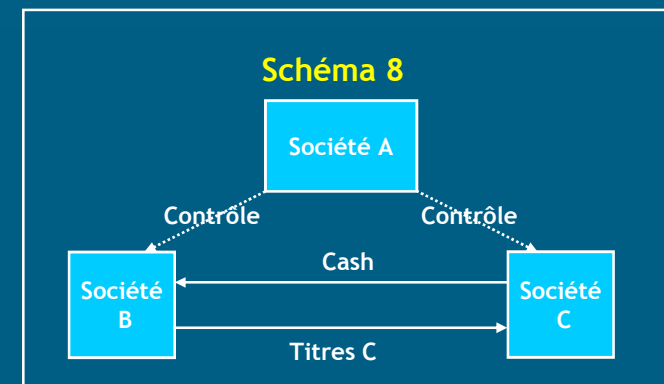
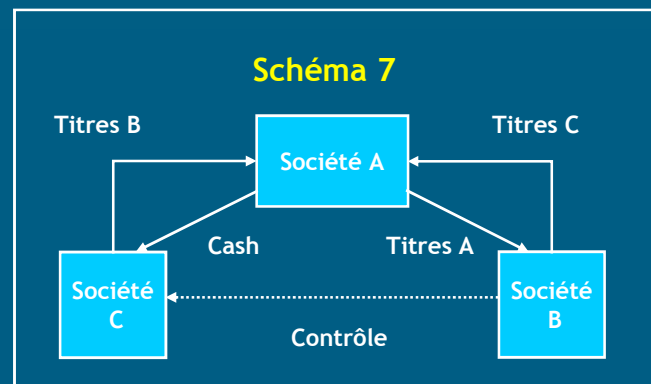
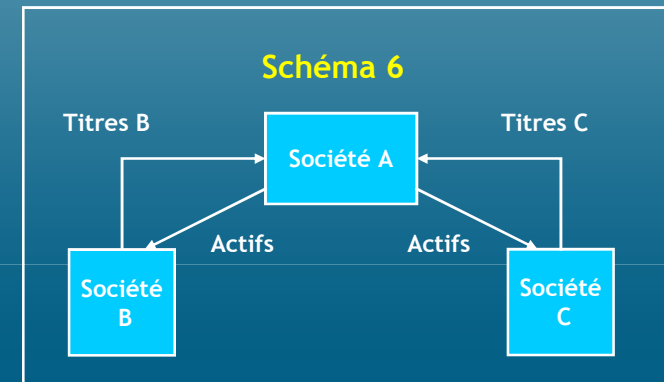
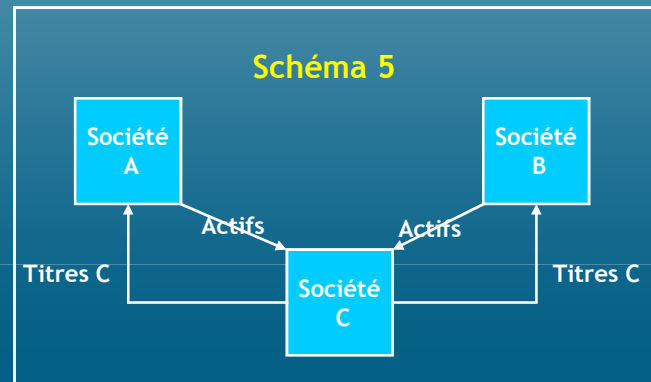
Le volet financier est en revanche très présent dans les fusions-acquisitions. Il sert à valoriser les différentes entités intervenant dans les transactions ou opérations.

## Différents schémas de Fusions -Acquisitions

Il existe de nombreuses modalités de fusions-acquisitions. Les schémas les plus fréquents sont détaillés ci-après :



## Différents schémas de Fusions -Acquisitions



## Quelques commentaires sur les schémas précédents

Schéma	Qualification de l'opération	PROCEDURES ET TECHNIQUE DE CONTROLE	Cash ou titres
1	Acquisition	Il s'agit d'une opération <b>d'augmentation de capital</b> chez l'acquéreur, l'opération étant comptabilisée en Titres de participation.	Cash
2	Acquisition	Au lieu d'acquérir le contrôle de B par les titres, A a acquis tous les actifs (et passifs) de B. En consolidation, il s'agit d'un véritable regroupement d'entreprises.	Cash
3	Acquisition ou Fusion	Les apports de B sont rémunérés par les titres de A → L'entreprise B prend alors le contrôle de A. <ul style="list-style-type: none"> <li>Si cette opération porte sur la totalité des actifs de B et si celle-ci disparaît au terme de l'opération, on est alors en présence <b>d'une fusion</b>. Paradoxalement, c'est l'absorbée qui contrôle l'absorbante à l'issue de l'opération.</li> </ul>	Titres
4	Acquisition	L'entreprise A prend le contrôle de B en acquérant des titres B auprès des actionnaires de B. ⇒ en contrepartie, elle remet des titres A aux actionnaires de B. ⇒ <b>Il y a une prise de contrôle via un échanges d'actions (A et B).</b>	Titres
5	Fusion ou Apport partiel d'actifs.	Il s'agit <b>d'une Fusion avec création d'une nouvelle Société C</b> , A et B disparaissent au terme de l'opération. <ul style="list-style-type: none"> <li>Si A et B subsistent et si l'opération n'a pas porté sur l'intégralité de leurs actifs, il s'agirait alors <b>d'apports partiels d'actifs</b>.</li> </ul>	Titres
6	Scission ou Apport partiel d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si A disparaît au terme de l'opération, il s'agirait d'une <b>scission</b>.</li> <li>Si A subsiste, il s'agirait d'apports partiels d'actifs.</li> <li>Sur le plan juridique, les opérations de fusions, scissions et apports partiels d'actifs sont soumises à des règles similaires.</li> </ul>	Titres
7	Acquisition	Il s'agit de deux acquisitions qui créent des liens circulaires entre les trois entreprises A, B et C. Ces deux opérations peuvent être réalisées soit par du cash et/ou des titres.	Cash et/ou titres
8	Acquisition	L'opération entre B et C est <b>une acquisition</b> . Comme A contrôlait B et que ce dernier a acquis tous ou partie de C, la firme A contrôle C à travers B.	Cash et/ou titres

A decorative graphic consisting of several white-outlined squares of varying sizes scattered across the blue background. Some squares are arranged in vertical columns, while others are isolated.

# COMPTABILISATION DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

A decorative pattern of white-outlined squares of various sizes is scattered across the blue background of the slide. Some squares are arranged in vertical columns, while others are isolated.

Les procédures de comptabilisation diffèrent selon :

- le mode de rémunération du contrôle (cash ou titres)
- la nature des états financiers où s'opère la comptabilisation ( Etats Financiers Individuels (EFI) ou Etats Financiers Consolidés (EFC)).

## Traitement comptable des regroupements d'entreprises dans les états financiers de l'acquéreur

	EFI	EFC
<b>Paiement Cash</b>	L'acquéreur diminuera sa trésorerie et augmentera ses immobilisations financières (titres de participation) ou divers actifs et passifs si l'opération porte une acquisition d'actifs. L'impact sur l'actif total et sur les CP est nul.	Au bilan consolidé, la réduction de la trésorerie a pour contrepartie la juste valeur des actifs et passifs de la cible. Un goodwill peut à cette occasion être comptabilisé.
<b>Paiement par Emission de Titres</b>	L'acquéreur augmente ses actifs financiers (Titres) ou ses actifs non financiers (actifs et passifs) et, en contrepartie, augmente ses capitaux propres (capital et prime liée au capital).	L'acquéreur intègre, en contrepartie des titres qui figurent dans ses EFI, la juste valeur des actifs et des passifs qui correspondent à ses droits dans la cible. Un goodwill peut à cette occasion être comptabilisé.



**Exemple :** deux sociétés A et B présentait avant une opération de regroupement les bilans suivants :

B	Trésorerie 120	Capital 120
A	Actifs 100	CP 60
		Dettes 40

- B prend 100% du contrôle de A.
- Le bilan consolidé, qui se présente comme suit, montre bien que l'acquisition dont il s'agit s'est traduite par la prise en compte des actifs et des passifs de la cible.

	A	B	Cumul	Elimination	Consolidé
Trésorerie		120	120	0	120
Titres	60		60	-60	0
Autres actifs		100	100	0	100
Capitaux propres	60	180	240	-60	180
Dettes		40	40	0	40

A decorative pattern of white-outlined squares of various sizes is scattered across the blue background. Some squares are arranged in vertical columns, while others are isolated. The squares vary in size, with some being significantly larger than others.

# COMPTABILISATION DES ACQUISITIONS DANS LES EFI DE L'INVESTISSEUR : QUELQUES APPLICATIONS SIMPLES

## CAS N°1

-Une entreprise A a acquis 50% d'une entreprise B. La transaction a été payée en trésorerie pour 120.

Comptabilisation			Analyse financière
Titres de participation	D	120	-Neutralité sur les CP
Trésorerie	C	120	-Neutralité sur l'actif économique
			-Risque global de l'entreprise éventuellement modifié
			- Possibilité de création de valeur

## CAS N°2

-Une entreprise A acquiert 50% d'une entreprise B et paie cette transaction en remettant des titres A aux actionnaires de B (coût de la transaction = 120 / Valeur nominale des titres émis = 70).

Comptabilisation			Analyse financière
Titres B	D	120	-Variation des CP (réels et comptables)
Capital	C	70	-Variation de l'actif économique
Prime d'émission	C	50	-Risque global éventuellement modifié
Une telle opération ne peut se faire qu'au moyen d'une augmentation de capital			- Possibilité de création de valeur

### CAS N° 3

-B apporte des actifs (160) et des passifs (40) à A. Celui-ci rémunère cet apport par des titres.

Ici A et B sont acquéreurs : le premier prend le contrôle via les actifs et le second contrôle A par les titres. Ce contrôle réciproque n'est pas interdit par la loi, celle-ci ne s'intéressant qu'au contrôle réciproque par les titres. A remet des titres à B pour 120 (dont une prime d'apport de 40).

#### a/ Comptabilisation chez A

Comptabilisation			Analyse financière
Actifs	D	160	<ul style="list-style-type: none"><li>-Augmentation de l'actif économique et des CP</li><li>-Détérioration du ratio de structure financière si les passifs sont financiers</li><li>-Risque opérationnel éventuellement modifié</li><li>- Synergies industrielles éventuelles</li></ul>
Passifs	C	40	
Capital	C	80	
Prime d'apport	C	40	

## CAS N° 3

### b/ Comptabilisation chez B

Comptabilisation			Analyse financière
Titres A	D	120	L'échange d'actifs industriels contre des actifs financiers modifie la rentabilité et le risque de l'entreprise.
Actifs	C	160	
Passifs	D	40	

A decorative pattern of white-outlined squares of various sizes is scattered across the blue background. Some squares are arranged in vertical columns, while others are isolated. The squares are located in the top-left, top-center, and bottom-left areas of the slide.

## COMPTABILISATION DES FUSIONS EN L'ABSENCE DE LIENS DE PARTICIPATION ENTRE LES ENTITES FUSIONNEES



La fusion est en réalité une acquisition en présence de deux acquéreurs :



- La société absorbante acquiert des actifs et des passifs et émet en contrepartie des instruments de capitaux propres.



- La société absorbée acquiert des titres en contrepartie d'un transfert de ses actifs et passifs à l'absorbante. La seule particularité avec une acquisition ordinaire est que la société absorbée disparaît au terme de l'opération en vertu d'une construction légale qui transfère le contrôle des mains de la société absorbée aux mains de ses actionnaires individuels.



## CAS CHIFFRE

Soit deux sociétés A et B qui décident de fusionner, A étant la société absorbante.

A la date de la fusion, les bilans de deux sociétés se présentaient comme suit (en KDT):

Bilan de la Société A	En VC	En JV
Actifs	6 000	9 200
Total bilan	6 000	9 200
CP	4 000	6 400
Dettes	2 000	2 800

Le capital de A est divisé en 1 000 actions de 200 Dinars.

Bilan de la Société B	En VC	En JV
Actifs	4 000	6 800
Total bilan	4 000	6 800
CP	3 000	5 800
Dettes	1 000	1 000

B a 500 actions en circulation de 200 Dinars.



**Hypothèse : la fusion se réalise sur la base des JV.**

La comptabilisation des opérations se fait de la manière suivante :

SOCIETE A

il s'agit d'une augmentation de capital par apports en nature

SOCIETE B

il s'agit d'une prise de contrôle au moyen de l'acquisition de titres ( qui seront par la suite remis aux actionnaires de B), l'absorbée jouant le rôle de société contrôlée (de la société absorbante).

## I - Comptabilisation chez la société absorbante A

Deux écritures doivent être enregistrées :

La constatation de l'augmentation de capital

La remise des titres en contrepartie du transfert des actifs et passifs de l'absorbée.

Augmentation de capital	Société absorbante B (créance)	D	5 800
	Capital	C	1 812
	Prime de fusion	C	3 988
Transfert des apports et rémunération	Actifs ( à la JV)	D	6 800
	Passifs ( à la JV)	C	1 000
	Société B	C	5 800

## II- Comptabilisation chez la société absorbée B

La société absorbée doit au préalable réévaluer ses actifs et passifs car elle les transfère à leur JV à la société absorbante.

Rappelons que la société absorbante n'a pas procédé à la réévaluation car cette comptabilisation ne s'imposait pas : l'information en JV a servi seulement, extra-comptablement, à déterminer la rémunération des apports.

Réévaluation		
Actifs	D	2 800
Ecart de réévaluation	C	2 800

Il y a lieu ensuite de prendre en compte les deux opérations suivantes :

- le transfert des actifs et passifs
- l'obtention de titres en provenance de l'absorbante

A l'issue des opérations, on doit clôturer les comptes de l'absorbée parce que légalement celle-ci disparaît au terme de la fusion.

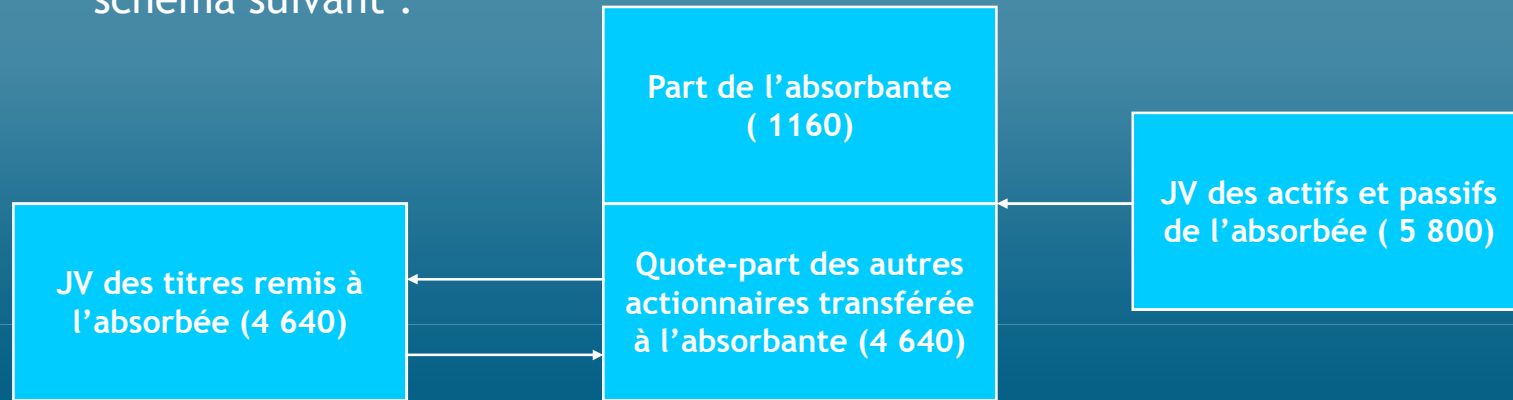
Transmission des actifs et passifs à A	Société absorbante A	D	5 800
	Actifs (à la JV)	C	6 800
	Passifs (à la JV)	D	1 000
Rémunération des apports par des titres A	Titres A	D	5 800
	Sociétés A	C	5 800
Liquidation de B et clôture des comptes	Ecart de réévaluation	D	3 000
	Autres capitaux propres	D	2 800
	Titres A (2)	C	5 800

A decorative graphic consisting of several white-outlined squares of varying sizes scattered across a dark blue background. The squares are arranged in a non-uniform pattern, with some appearing in vertical columns and others isolated.

## COMPTABILISATION DES FUSIONS EN PRESENCE DE LIENS DE PARTICIPATION ENTRE LES SOCIETES FUSIONNEES

I- La Société absorbante détient une participation dans la société absorbée.

Le transfert des actifs et le partage des droits se font selon le schéma suivant :



D'où les schémas de comptabilisation suivants :

### Chez l'Absorbante

L'absorbante va émettre  $4\ 640 / (6\ 400 / 10\ 000) = 7\ 250$  actions, de nominal 200 et de 640 comme JV, soit une variation de Capital de  $7\ 250 \times 200 = 1\ 450$  KDT et une prime de fusion de  $(640 - 200) \times 7\ 250 = 3\ 190$  KDT

Augmentation de capital	Société absorbée B	D	4 640
	Capital	C	1 450
	Prime de fusion	C	3 190
Transfert des apports et rémunération	Actifs (à la JV)	D	6 800
	Passifs (à la JV)	C	1 000
	Société absorbée B	C	5 800
Constatation des droits de l'absorbante dans l'absorbée et annulation de la participation	Société B	D	1 160
	Titres B (à la VC)	C	200
	Résultat 2	C	960

### Chez l'Absorbée

JV des apports  
5 800

Part de l'absorbante

20%

1 160

Part des autres

actionnaires  
80%

4 640

Réévaluation	Actifs	D	2 800
	Ecart de réévaluation	C	2 800
Transfert des actifs et passifs	Société absorbante A	D	5 800
	Actifs (à la JV)	C	6 800
	Passifs (à la JV)	D	1 000
Rémunération	Titres A	D	4 640
	Société absorbante A	C	1 160
Liquidation et partage	Société absorbante A	C	1 160
	Ecart de réévaluation	D	2 800
	Autres CP	D	3 000
	Titres A	C	4 640

## Analyse financière et comptable de la variation du bilan de la société absorbante avant et après la fusion

Bilan en coût d'acquisition	Avant	Après	Variation
Actifs	6 000	12 600	6 600
TOTAL BILAN	6 000	12 600	6 600
CP	4 000	9 600	5 600
Dettes	2 000	3 000	1 000

Représentons cette colonne dans un tableau emplois - ressources :

Emplois		Ressources	
Investissement net (1)	5 600	MBA	960
		Augmentation de K	4 640

**Pour la société absorbante, la fusion est un investissement financé par capitaux propres**



## II - LA SOCIETE ABSORBEE DETIENT UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIETE ABSORBANTE

Reprenons les chiffres de la sous-section précédente mais en considérant que, juste avant la fusion, l'absorbée B détenait 20% du capital de l'absorbante, participation acquise à la valeur nominale, soit 400 (compris dans les 4 000 d'actifs comptables contrôlés par l'absorbée)

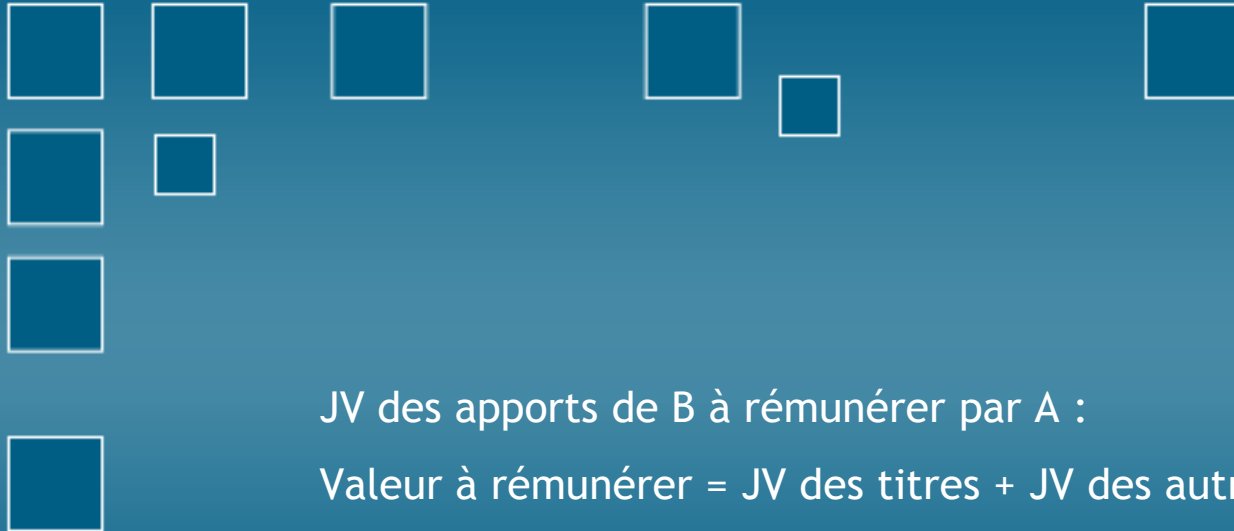
### Evaluation et comptabilisation

L'absorbée détient des actifs comptables pour un montant total de 400, analysé comme suit :



Calcul des droits de l'absorbée dans l'absorbante

$$\text{JV de l'absorbante} \times \% \text{ d'intérêts} = 6\,400 \times 0,2 = 1\,280$$



JV des apports de B à rémunérer par A :

Valeur à rémunérer = JV des titres + JV des autres actifs et passifs

Soit  $6\,680 = 1\,280 + (6\,800 - 400) - 1\,000$



C'est le moment de l'augmentation de capital chez l'absorbante :

$6\,680 \text{ KDT} / 6\,400 = 10\,437 \text{ actions}$

